

DELIBERATION N° 251-2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOUSSIERES SUR SAMBRE
SEANCE DU 26 novembre 2025**

L'an deux mil vingt cinq, le vingt-six novembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BOUSSIERES SUR SAMBRE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Claude DUPONT, Maire

PRESENTS : M Claude DUPONT, M AIT KACI David, M LEROY Freddy, M ANDRE Thierry, M DAUTRICOURT Jean François, M JACOBS Pascal, Mme BOUTOUTAOU Sandrine, M HAMELIN David, M DOUCET André, Mme DOYEN Adeline, Mme VANDENBOREN Ange-Marie, Mme VOYANT Magali,

ABSENTS EXCUSES : Madame DELPORTE Odile, Madame DELTOUR Vanessa, Mme JUPIN Audrey

AFFERENTS AU CONSEIL 15

EN EXERCICE 15

PRESENTS 12

VOTANTS 12

Date de convocation : 20/11/2025

OBJET: Consultation publique sur la demande présentée par la SAS Carrières du Bassin de la Sambre en vue d'obtenir un renouvellement d'autorisation environnementale pour la poursuite de l'exploitation de sa carrière implantée sur les communes de LIMONT-FONTIANE et de SAINT-REMY-DU-NORD

Monsieur le maire rappelle que par arrêté préfectoral en date du 24 octobre dernier, le préfet du Nord a prescrit une consultation du public relative à la demande de la SAS Carrières du Basin de la Sambre, dont le siège social est situé 26 avenue de l'Europe 62250 LEULINGHEN-BERNES, en vue d'obtenir un renouvellement d'autorisation environnementale pour la poursuite de l'exploration de sa carrière implantée sur les communes de LIMONT-FONTAINE et de SAINT-REMY-DU-NORD.

Il précise que la consultation du public et ouverte du 14 novembre 2025 au 14 février 2026 inclus, qu'à ce titre des permanences seront organisées en mairie de Limont-Fontaine les 2 décembre 2025 de 14h à 17h, 14 janvier 2026 et 4 février 2026 aux mêmes horaires.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si à la lecture du dossier des remarques sont à formuler.

L'assemblée délibérante émet un avis favorable sans formuler de remarques

Décide (à l'unanimité) :

- D'émettre un avis favorable et ne formule aucune remarque



Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le

ID : 059-215901034-20251127-2512025-DE

S²LO

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture
et publication le

Le Maire

Claude Dupont

